

Zeitschrift: Domaine public
Herausgeber: Domaine public
Band: - (1977)
Heft: 433

Rubrik: Annexe

Nutzungsbedingungen

Die ETH-Bibliothek ist die Anbieterin der digitalisierten Zeitschriften. Sie besitzt keine Urheberrechte an den Zeitschriften und ist nicht verantwortlich für deren Inhalte. Die Rechte liegen in der Regel bei den Herausgebern beziehungsweise den externen Rechteinhabern. [Siehe Rechtliche Hinweise.](#)

Conditions d'utilisation

L'ETH Library est le fournisseur des revues numérisées. Elle ne détient aucun droit d'auteur sur les revues et n'est pas responsable de leur contenu. En règle générale, les droits sont détenus par les éditeurs ou les détenteurs de droits externes. [Voir Informations légales.](#)

Terms of use

The ETH Library is the provider of the digitised journals. It does not own any copyrights to the journals and is not responsible for their content. The rights usually lie with the publishers or the external rights holders. [See Legal notice.](#)

Download PDF: 14.05.2025

ETH-Bibliothek Zürich, E-Periodica, <https://www.e-periodica.ch>

APRÈS LE 4 DÉCEMBRE

Le choix du Conseil fédéral

Le Conseil fédéral se trouve placé devant un choix difficile après le vote du 4 décembre : volonté d'économies confirmée; mais aussi affirmation par une forte minorité de voir répartis les sacrifices de manière plus équitable sur les « posédants ».

Dès lors, le choix est le suivant.

Le Conseil fédéral peut préparer un mini-projet : Icha augmenté ou TVA à 8 % et faible dégrèvement de l'IDN. La gauche ne se ralliera pas à ce programme et l'échec est assuré.

Il peut aussi préparer un projet plus ambitieux qui retienne, sous d'autres formes, certaines données de l'initiative socialiste. Ainsi les disparités excessives dans l'imposition des personnes morales n'ont été valablement défendues par personne.

Le choix est, en définitive, si le Conseil fédéral veut penser au seul problème des finances fédérales ou aborder, avec plus d'audace, les problèmes de la fiscalité suisse, Confédération et Cantons.

Un projet plus ambitieux susciterait, certes, d'autres oppositions, mais il aurait le mérite de permettre au Conseil fédéral de reprendre l'initiative. Tandis qu'un mini-« 12 juin », ce n'est que nourrir l'espoir que la routine triomphera, par lassitude. Et en cas d'échec, se trouver devant le vide et le recours aux expédients.

ANNEXE

Un verdict difficile à saisir

La complexité de l'objet soumis au peuple sous le titre « Initiative pour l'impôt sur la richesse » (en fait, initiative « en vue de l'harmonisation fiscale, d'une imposition plus forte de la richesse et du dégrèvement des bas revenus ») n'a pas rendu les résultats de la consultation populaire plus simples

à interpréter, c'est le moins que l'on puisse dire ! De fait, les commentateurs se sont, dès le lendemain du vote, perdus en conjectures sur les motivations principales des quelque 38 % des citoyens et des citoyennes suisses à s'être prononcés sur ce sujet. Sans que nulle part, on ait pu mettre en évidence un dénominateur commun manifeste qui

permette une interprétation indiscutable du scrutin...

Du côté socialiste, on souligne le fort pourcentage de « oui », à l'évidence inattendu. A droite, les groupements patronaux, entre autres, stigmatisent déjà un certain défaitisme gouvernemental — M. Chevallaz est ici visé au premier chef — qui

NOMBRE DE CONTRIBUABLES PAR CLASSES DE REVENUS EN % DE L'EFFECTIF TOTAL DU CANTON

Cantons	Oui à l'impôt sur la richesse (%)	Classe 9000 à 19 900 fr. ¹	20 000 à 39 000	40 000 à 99 900	100 000 et plus
Zurich	41,3	45,2	41,6 ³	10,7 ³	2,5
Berne	50,9 ²	56,9	33,9	7,6	1,6
Lucerne	36,0	61,2	30,6	6,7	1,5
Uri	40,9	68,4 ³	26,6	4,0	1,0
Schwyz	34,1	61,9	30,9	6,0	1,2
Obwald	24,9	68,7	24,8	5,3	1,2
Nidwald	28,3	64,9	27,9	5,6	1,6
Glaris	41,7	60,6	32,8	5,1	1,5
Zoug	31,2	50,2	38,6	9,3	1,9
Fribourg	49,2	65,9	27,3	5,8	1,0
Soleure	49,2	55,1	36,3	7,1	1,5
Bâle-Ville	50,6	43,1	43,5	10,9	2,5
Bâle-Campagne	45,6	38,1	45,4	13,7	2,8
Schaffhouse	43,9	48,3	41,1	8,9	1,7
Appenzell Rh. Ext.	34,7	63,1	29,0	6,4	1,5
Appenzell Rh. Int.	26,5	70,2	23,7	5,1	1,0
Saint-Gall	39,8	61,4	30,9	6,2	1,5
Grisons	38,2	59,8	30,4	7,9	1,9
Argovie	42,0	52,4	38,1	8,1	1,4
Thurgovie	38,5	58,8	33,5	6,3	1,4
Tessin	48,4	60,8	29,4	7,7	2,1
Vaud	50,0	56,6	33,8	8,0	1,6
Valais	37,3	65,9	28,2	4,9	0,9
Neuchâtel	55,4	58,4	34,2	6,1	1,3
Genève	49,1	45,1	40,7	11,4	2,3

¹ Un grand nombre de contribuables n'apparaissent pas dans cette statistique; ce sont tous ceux qui sont en dessous du plancher pour l'IDN, à savoir : 9700 francs pour les célibataires et 10 300 francs pour les contribuables mariés (ces contribuables « les plus pauvres » représentent près de 30 % de l'ensemble des contribuables dans le canton de Vaud par exemple).

² Dans cette colonne, en italique, les huit résultats « les meilleurs » en faveur de l'initiative sur l'impôt sur la richesse.

³ Dans cette colonne, en italique, les huit cantons abritant le plus de contribuables de cette classe.

tendrait à grossir l'importance du « oui » au détriment du verdict sorti des urnes (55,7 % de « non ») : non c'est non !

Loin de nous de proposer aujourd'hui une clef unique pour décoder ce résultat qui devrait peser sur toute la politique fiscale helvétique à venir.

Chantage inopérant

Il nous paraît cependant important de souligner que le « chantage » exercé par certains spécialistes sur les contribuables « moyens » avant la votation n'a pas eu l'effet escompté : « Si l'on dégrève les bas revenus, leur a-t-on répété à l'envi, c'est vous qui « trinquerez » ; il faudra bien prendre l'argent quelque part ». En fait, cet argument n'a eu aucune prise sur cette catégorie de contribuables ; au contraire, plus ils sont nombreux à travers les cantons, et plus les voix sont nombreuses en faveur de l'initiative... De même, les contribuables les plus pauvres ne semblent pas avoir saisi l'occasion de déplacer la charge fiscale à leur avantage, puisque plus ils sont nombreux, moins le verdict cantonal est favorable à l'initiative ! C'est ce que montre le tableau que nous publions (source : impôt fédéral pour la défense nationale ; 17e période ; 1973-1974) et où est précisée l'importance relative des classes de revenus dans les cantons suisses. Il faudra donc abandonner ces raisonnements un peu simplistes pour éclairer la consultation du 4 décembre. La question reste ouverte donc.

P.S. Pas de concordances évidentes non plus entre les résultats du vote sur la TVA et celui sur l'impôt sur la richesse (en revanche, il semble que plus on a accepté, à travers les cantons toujours, l'harmonisation fiscale, plus on a dit « oui » à l'impôt sur la richesse).

Ces fraudeurs bienvenus

Au menu du Conseil des Etats, au début de la dernière session parlementaire, un débat sur la loi fédérale d'entraide internationale en matière pénale. Un titre rébarbatif, mais un objet de réelle

importance : à ce chapitre, la Suisse était jusqu'ici dépourvue d'instrument légal d'action (mis à part cas exceptionnel, comme les Etats-Unis). La nouvelle loi accrédi terait un dispositif permettant aux Etats tiers de demander une aide à la Confédération qui resterait libre de la refuser, bien entendu. En arrière-plan, le terrorisme international, ou du moins ce qu'il est convenu de tenir comme tel. De fait, les dispositions de la loi relative aux terroristes seront vite adoptées à la Chambre haute... Sécurité et ordre obligent.

Les terroristes ne sont cependant pas seuls en cause ; les fraudeurs fiscaux internationaux sont eux aussi nocifs ; contre eux aussi, entre autres criminels à cols blancs, il s'agit de prendre des dispositions pour coordonner la « chasse ». Là pourtant le projet du Conseil fédéral est beaucoup plus nuancé ; néanmoins, tout en restant dans la

BAGATELLES

Selon l'Annuaire statistique du canton de Vaud 1977, le taux d'occupation des Etablissements de la Plaine de l'Orbe semble en baisse : 85 000 « journées de détention » par an depuis 1974, contre 105 000 à 120 000 dans les années 1960-1973. Les raisons ne figurent pas dans le tableau : depuis 1974, de nombreux condamnés subissent leur peine d'emprisonnement hors des EPO, qui sont en réfection, et notamment à Crêtelongue où le régime de semi-liberté a été introduit il y a trois ans.

* * *

A l'instar de la Migros, l'UBS a fait procéder à une analyse détaillée de la consommation d'énergie dans ses différentes succursales et agences suisses, — en prenant bien soin d'éliminer les nouveaux immeubles du siège central à Zurich. Le moins bon score au classement des économies : la succursale de Genève. Conclusion générale : plus un immeuble est de construction récente, plus il mange d'énergie. Et vive les buildings climatisés.

grande tradition helvétique du refus et du mutisme, il entrouvre une porte à l'« entraide internationale » si ce refus lèse des intérêts essentiels de la Confédération, souveraineté, sécurité ou ordre public. C'est encore trop pour le Conseil des Etats qui ferme cette porte sans discussion. On n'attendait pas davantage de la majorité bourgeoise qui fait la loi dans un aréopage farouchement opposé pendant des années à toute réforme législative sur la fraude fiscale. Mais où étaient les socialistes ? Et en particulier le Neuchâtelois Pierre Aubert, pourtant membre de la commission ad hoc des Etats sur ce projet de loi et parfaitement au courant de la question.

Pas besoin de conclure que devant ces carences, l'initiative socialiste sur le contrôle des banques et autres établissements assimilés prend un nouveau caractère d'urgence.

* * *

Un député schaffhousois a été le seul partisan de l'initiative de Berthoud pour les douze dimanches sans autos. Son intervention a fait rire tout son auditoire de la Chambre haute. Konrad Graf, humoriste à ses heures, a notamment déclaré, à l'adresse du Conseil fédéral : « Comme vous ne saviez pas que le projet serait discuté pendant la période de l'Avent, vous avez suivi l'étoile de la Mercedes au lieu de suivre celle de Bethléem ».

* * *

Le premier prix Nobel de la paix, en 1901, a été partagé entre Henri Dunant et un Français. Le prix Nobel de la paix de 1902 a été partagé entre les Suisses Elie Ducommun et Charles-Albert Gobat. Des institutions ayant leur siège en Suisse ont aussi été les bénéficiaires du prix Nobel de la paix : le Bureau permanent de la paix, dont le siège était à Berne, en 1910, le CICR en 1917 et en 1944, le CICR et la Ligue des sociétés de Croix-Rouge en 1963, l'OIT en 1969. Mais plus jamais, depuis 1902, une personnalité suisse n'a reçu le prix de la paix.